



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 1447

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnes assurant une aide administrative auprès des directrices et des directeurs d'écoles maternelles et primaires dont les contrats ont pris fin subitement le 30 juin 2012 ou vont prendre fin le 31 juillet 2012 et le 31 août 2012. En effet, ces personnels ont montré leur grande nécessité par les nombreuses missions qu'ils ont remplies, venant en priorité décharger les directrices et directeurs d'écoles de tâches administratives difficiles à cumuler entièrement avec leurs heures d'enseignement, mais aussi créant un lien indispensable entre les professeurs, les élèves, les parents. L'arrêt pur et simple de ce dispositif, qui a pourtant fait ses preuves, va venir fragiliser le bon fonctionnement des établissements et aggraver les difficultés rencontrées par les chefs d'établissements scolaires dans leur mission première d'enseignement et d'encadrement des équipes pédagogiques. De plus, l'arrêt de ces contrats place ces personnels dans une impasse professionnelle, brisant net leur parcours d'insertion sans aucune autre perspective d'avenir dans la branche où ils se sont formés durant des mois ou des années, ce qui impliquera une démotivation évidente et un manque certain de confiance dans toute autre proposition qui pourrait leur être faite. Il lui demande donc de bien vouloir confirmer la prolongation de ces emplois au sein de l'éducation nationale et des parcours qui leur seront proposés afin de pouvoir accéder à un statut moins précaire.

Texte de la réponse

Lors de sa prise de fonction, le ministre de l'éducation nationale a pu constater que le précédent Gouvernement n'avait pas assuré le financement des renouvellements de contrats uniques d'insertion, mettant en difficulté les écoles et établissements scolaires qui disposent d'une assistance à la direction et poussant ainsi brutalement au chômage les personnels concernés. Pour enrayer au plus vite la dégradation du climat dans les écoles et redonner confiance à des personnels parfois désabusés, le Gouvernement a mobilisé dès cette rentrée des moyens nouveaux. 12000 contrats uniques d'insertion ont été créés pour faire face à la majorité des besoins de reconduction pour l'assistance administrative aux directeurs d'école et à la vie scolaire dans les collèges et lycées et pour compléter le dispositif pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Toutefois, l'effort consenti aujourd'hui devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation de ces personnels, comme d'une résorption de leur précarité. Dans le même temps, sera donc engagée une réflexion sur la professionnalisation de l'aide humaine en milieu scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1447

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4467

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5960